



# Conditions générales des cours hebdomadaires

## GÉNÉRALITÉS

- Les cours hebdomadaires suivent le calendrier scolaire fribourgeois pour les vacances et jours fériés.
- Les classes ouvrent à partir de 4 élèves.  
Une alternative est proposée si une classe ne peut pas être ouverte.
- Le Petit Théâtre de Siviriez propose, à travers ses cours, un projet pédagogique et artistique. Pour cette raison, nous insistons sur l'importance de la régularité de la présence de l'élève aux cours.
- Afin de pouvoir bouger sans entrave, des habits confortables sont requis. Prévoir des chaussures de rythmique ou des chaussettes antidérapantes afin d'éviter les glissades lors de certains exercices. Il est également possible de se mettre à pieds nus.
- Prévoir une gourde ou une bouteille contenant **de l'eau uniquement**.

## INSCRIPTIONS, TEMPS D'ESSAI, DÉMISSIONS & EXCLUSIONS

### **Inscriptions**

- L'inscription se fait via le formulaire du site internet et est valable pour l'année scolaire en cours.
- En s'inscrivant, l'élève ou son représentant légal accepte les conditions générales des cours hebdomadaires.
- L'inscription est possible jusqu'aux vacances d'automne pour autant que le cours ne soit pas complet.
- En s'inscrivant, l'élève devient automatiquement membre de l'association.

### **Temps d'essai :**

- Les 3 premiers cours sont "à l'essai", mais payants. Au terme de ce temps d'essai, l'élève ou son représentant légal, doit confirmer son inscription qui devient définitive pour l'année scolaire entière.

## **Démissions**

- Pour la cohésion du groupe et la bonne marche du travail du spectacle, démissionner en cours d'année n'est pas possible. Seuls les cas de force majeure seront étudiés au cas par cas pour un remboursement éventuel, mais tout trimestre commencé reste dû.
- A la fin de l'année scolaire, l'élève est automatiquement démissionnaire des cours et de l'association. Il devra se réinscrire d'année en année.

## **Exclusions**

- Tout élève ayant un comportement inapproprié ou mettant en péril le travail du groupe se verra exclu des cours après 2 avertissements. La taxe d'un élève exclu reste due pour l'année scolaire entière.

## **ABSENCES**

### **De l'élève :**

- Les cours manqués ne sont ni remboursés, ni remplacés.
- L'élève ou son représentant légal avise l'enseignant·e de son absence avant le début du cours.
- Les absences de longue durée seront étudiées au cas par cas et un remboursement se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure.

### **De l'enseignant·e :**

- Dans la mesure du possible, un·e remplaçant·e assure le cours.
- Si le remplacement du professeur n'est pas possible, les cours manqués seront remplacés ou remboursés uniquement en cas d'absence de longue durée (dès 3 semaines).

## **TARIFS ET PAIEMENTS**

### **Tarifs :**

- Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés sur le site internet du Petit Théâtre de Siviriez [www.petit-theatre-siviriez.ch](http://www.petit-theatre-siviriez.ch) au moment de l'inscription.

- Les 3 premiers cours sont dits "à l'essai" mais facturés CHF 20.-/cours si l'élève ne continue pas.
- Un rabais de 5% est accordé sur le montant total de la facture dès la 2<sup>ème</sup> inscription d'un membre de la même famille.

### **Paiements :**

- Une fois le cours confirmé par Le Petit Théâtre de Siviriez, **un acompte de CHF 100.- est à verser avant le début des cours** soit
  - par TWINT au **076 571 00 47** en indiquant le Nom/prénom
  - sur le compte bancaire **CH86 0076 8300 1479 3690 1** du Petit Théâtre de Siviriez ouvert auprès de la BCF.

Cet acompte sera déduit de la 1<sup>ère</sup> facture.

En cas d'arrêt pendant la période d'essai, le solde après déduction des cours d'essai sera remboursé.

- Les cours sont facturés annuellement ou trimestriellement à la fin septembre, novembre et février.
- Les factures sont payables à 30 jours.
- En cas de paiement au guichet de la poste, les frais postaux en vigueur sont à payer par l'élève ou son représentant légal.  
**Merci de rajouter le montant des frais à votre versement.**
- Les frais de rappel se montent à CHF 5.-
- Au 2<sup>ème</sup> rappel, l'élève se verra refuser l'accès au cours, mais l'inscription, et *de facto* le paiement, restent dus pour l'année scolaire entière.
- Si à l'échéance du 2<sup>ème</sup> rappel le paiement n'est pas effectué, une procédure de mise en poursuite sera lancée.
- En cas de difficulté financière, merci de prendre contact avec la présidente, **au moment de l'inscription**, afin de trouver une solution.

### **RESPONSABILITÉS**

- Le Petit Théâtre de Siviriez décline toute responsabilité en cas de maladie ou accident survenant sur les lieux de cours, ainsi qu'en cas de perte, oubli ou vol d'effets personnels.

- En cas de dégradation ou dégât causé par l'élève au bâtiment, mobilier et appareils, le Petit Théâtre de Siviriez se réserve le droit de facturer à l'élève ou à son représentant légal le coût de réparation ou de remplacement.

## **SPECTACLE**

- Un planning des répétitions est transmis en début d'année scolaire. Les répétitions des samedis, les filages et la répétition générale sont obligatoires.
- Pour le bon déroulement des répétitions, les apprenti-e-s comédien-ne-s s'engagent à apprendre leur texte en dehors des heures de cours et à le connaître par cœur pour les répétitions.

## **DROIT À L'IMAGE**

- Pour les élèves (ou leurs représentants légaux) ayant cédé leur droit à l'image, les photos et vidéos où ils apparaissent peuvent être publiées sur les réseaux sociaux et le site internet du Petit Théâtre de Siviriez, ainsi que lors d'articles de presse à des fins publicitaires.

***Le Petit Théâtre de Siviriez se réserve le droit de modifier ses horaires, ses tarifs & le règlement de ses conditions générales à tout moment.***